

professionnelle » *La cellule « pêche » contribue à la définition du projet de parc marin*

« Votre activité de marin pêcheur dépend directement du bon fonctionnement écologique des milieux. »

Vos comités locaux et le comité régional des pêches se sont intéressés au projet de parc

Vos représentants professionnels travaillent depuis de nombreuses années à améliorer la gestion de la ressource.

Un projet de protection du milieu marin comme celui du parc d'Iroise, ne pouvait les laisser indifférents

Les comités ne se sont pas engagés dans la discussion, sans poser quelques conditions : “ Les pêcheurs ne s'engageront définitivement sur le parc marin qu'au vu de textes précis ”, commente le président du Comité Régional. Nous veillerons à ce que ces textes sur le parc marin prennent bien en compte les aspirations des acteurs de terrain: « le parc ne se fera pas sans nous ”.

Ils ont été rassurés par les propos de la Ministre de l'Écologie et du Développement durable, qui leur a apporté des garanties :

“ le parc ne remettra pas en cause la gestion participative de la ressource halieutique telle qu'elle est pratiquée actuellement par les professionnels ” confirme-t-elle .

Elle ajoute que le parc devra “ conduire à la reconnaissance nationale et internationale de la Mer d'Iroise comme une zone pilote pour la gestion durable des ressources halieutiques ”.

« Comment le parc marin peut-il contribuer à améliorer la gestion de la ressource halieutique? »

La question que se sont posés les pêcheurs

La démarche adoptée pour la création du parc national marin s'appuie sur la concertation : le projet a été défini avec les partenaires locaux, en intégrant les activités humaines existantes. Les représentants de la pêche professionnelle ont été associés à de nombreuses réunions, et à la concertation complémentaire de l'été 2003, et ont répondu à cette question (voir en pages 2 et

3).

Leurs propositions, validées par les services de l'État et le Comité de pilotage, ont été intégrées dans le “ projet de territoire ”, document qui liste les objectifs du parc . Les conditions posées au niveau du fonctionnement du parc ont été intégrées dans le document “ projet d'organisation ”.

Participent aux travaux de la cellule « pêche » les représentants des comités locaux et régionaux des pêches, de la chambre syndicale des algues, des pêcheurs plaisanciers, des plongeurs sous-marins, de l'Iframer, de la DDAM, de la Préfecture du Finistère et de la Préfecture maritime.

Comment se prépare le projet de parc en 2004?

Fin 2003, la nouvelle cellule « pêche côtière durable » est créée par le Préfet. Sa composition est élargie à la demande des usagers; elle est présidée par le Directeur Départemental des Affaires Maritimes du Finistère.

A partir des réflexions engagées précédemment, elle propose un ensemble d'actions concrètes à lancer en 2004. Ces actions constituent des exemples de ce qui pourrait être mis en place dans le périmètre du parc pour une gestion durable des

« Un parc, pour quoi faire? » : l'avis des professionnels

Le parc, c'est pour nous l'occasion d'organiser le maintien d'une flottille de petite pêche et de pêche côtière : il y a urgence.

L'Europe conduit les pays à gérer la ressource en choisissant des mesures adaptées.

Le parc nous offre l'occasion de démontrer, en Iroise, que l'on peut adapter ces principes à notre zone côtière en pêchant " mieux " : " C'est une chance à saisir. A nous de faire nos preuves".

Proposition : faire un état des lieux des différents « métiers » existants sur zones et de leurs pratiques pour pouvoir proposer des actions de gestion de la ressource .

Le parc, c'est un espace de concertation, pour réfléchir de manière collective aux problèmes de gestion de la ressource sur la bande côtière.

Pour le moment, entre pêcheurs de métiers différents, nous devons travailler ensemble, pour harmoniser nos actions. Dans le cadre du parc, nous nous écoutons et échangeons plus sereinement que dans d'autres contextes.

En plus, nous rencontrons là d'autres partenaires: plaisanciers, protecteurs de la nature, professionnels du tourisme . Avec eux aussi nous devons nous organiser pour que chacun y trouve son compte et éviter les conflits d'usage.

Proposition : travailler sur la gestion du Bar avec les plaisanciers.

Le parc : un atout pour améliorer la qualité de l'eau et limiter les dégâts en cas de pollution accidentelle...

La reconnaissance internationale du parc marin, en tant que zone sensible, peut contribuer à repousser les facteurs de risques au large (exemples des dégazages en mer). Il devra encourager les efforts des communes périphériques sur la qualité de l'eau. Son travail permanent d'observatoire constituera une base de données primordiale pour prendre des mesures exceptionnelles et remettre en état les milieux en cas de catastrophe écologique.

Proposition : le parc doit nous permettre de réagir plus efficacement face aux pollutions terrestres ou maritimes.

Le parc, c'est aussi un laboratoire grandeur

nature :

Appliquer les techniques de sélectivité existantes ou en tester de nouvelles, restaurer les populations , évaluer l'impact de nos pratiques sur les milieux et les stocks..., tout cela ne peut se faire dans notre contexte quotidien de production. Pourtant, nous avons besoin de ce genre d'expérimentation, sur notre terrain, avec notre matériel, en complément du travail des scientifiques, le parc doit pouvoir nous accompagner sur ces aspects.

Proposition : par exemple, un travail en partenariat sur les captures accessoires, pourrait nous permettre d'évaluer l'impact réel de certains métiers et de faire des propositions adaptées.

Le parc, espace d'initiative...

Le parc peut " donner un coup de pouce " aux initiatives des professionnels, en apportant un appui technique, un accompagnement financier, ou un soutien logistique pour des expérimentations. Si des pêcheurs font des efforts pour conserver et gérer la ressource, le parc doit les aider, favoriser leur action, et le faire savoir. Certains métiers de la petite pêche peuvent être remis en valeur dans le cadre du parc.

Proposition : le parc doit favoriser les initiatives en faveur de la gestion de la ressource.

Le parc , pour protéger les milieux

Parallèlement aux efforts des pêcheurs, certaines pratiques doivent pouvoir être mieux encadrées ou aménagées pour préserver les sites de reproduction ou d'alimentation des poissons (extractions de maërl ou de granulats, dragages et clappages..), tout en tenant compte des équilibres économiques des entreprises.

Proposition : la réglementation du parc doit permettre la protection de certaines zones primordiales pour la pêche.

2004: Des actions concrètes avec les comités locaux des pêches.

Le label « Parc national » apportera une notoriété internationale à la Mer d'Iroise en matière de gestion de la ressource .

Il pourrait permettre de faire reconnaître les efforts engagés par les pêcheurs au niveau de la communauté européenne.

Proposition: La présence du parc national marin doit être un argument de poids auprès de l'Europe, pour sa reconnaissance comme zone pilote en matière de gestion de la ressource.

Le label " Parc national "

apportera une notoriété à la Mer d'Iroise : les produits de la pêche pourront en bénéficier. Plus globalement, le parc peut nous aider à revaloriser l'image de notre métier de pêcheur, professionnel responsable, auprès de nos partenaires, auprès des jeunes qui hésitent à venir au métier, auprès des touristes sensibles à la " Bretagne maritime ".

Proposition : le parc doit aider à mieux valoriser nos produits, son label peut apporter « un plus » en terme d'image.

A l'issue de leurs travaux, et compte tenu de ces propositions , les pêcheurs professionnels ont approuvé les grandes finalités que se donne le parc marin :

Un parc qui associe :

La protection de l'environnement et le développement durable

Un parc qui s'appuie sur une démarche de gestion intégrée pour mettre en œuvre ses objectifs

La gestion de la ressource halieutique a été reconnue par tous les partenaires du parc comme prioritaire, et la nouvelle cellule pêche a proposé d'engager des actions concrètes préfigurant ce que serait la gestion halieutique dans le cadre du futur parc.

Quatre premières actions ont été retenues par le Préfet du Finistère pour 2004

◆ Une étude sur l'incidence de nouvelles récoltes d'algues marines sur l'environnement

Menée en partenariat avec la chambre syndicale des algues marines dans le cadre de son projet de relance de la filière algue, cette étude permettra d'évaluer préventivement les incidences de cette récolte, non seulement sur la ressource en algues mais aussi sur les milieux environnants.

◆ Appui au développement d'une pêcherie d'ormeaux en plongée sur l'île Molène.

Il s'agit, avec le comité local des pêches du nord Finistère, d'évaluer le plus précisément possible l'état de la ressource et son évolution dans le cadre d'une exploitation expérimentale en plongée. Cette action vise à garantir le caractère durable de l'exploitation et à encourager une diversification des activités de pêche pour maintenir des emplois sur les îles.

◆ Stratégie de reconquête des stocks de langouste en Iroise.

La langouste a longtemps constitué une source importante de revenus pour des armements d'Audierne.. Pour relancer cette pêcherie, le comité local des pêches d'Audierne propose de réaliser l'inventaire des actions qui ont contribué en France et dans le monde à la protection et à la reconstitution des stocks de langoustes. Un voyage d'étude à la rencontre des professionnels qui ont testé ces mesures, avec une restitution sous forme de séminaire doit permettre de déboucher sur une stratégie de reconquête de cette ressource.

◆ Médiation environnementale en baie de Douarnenez entre agriculteurs et pêcheurs.

La présence de plus en plus fréquente de phytoplanctons toxiques compromet la qualité des eaux et les activités de pêche en Baie de Douarnenez.

Pour favoriser la reconquête de la qualité du milieu, le comité local des pêches de Douarnenez propose une action de concertation et de médiation environnementale associant agriculteurs et pêcheurs professionnels autour du problème des épisodes «dinophysis». Cette action favoriserait le rapprochement des professionnels de la mer et du monde agricole sur l'enjeu " qualité de l'eau ". Testées en Bretagne-sud de telles actions ont permis d'aboutir à des accords entre agriculteurs et conchyliculteurs.

Le fonctionnement du futur parc :

Les Présidents des Comités locaux avaient des craintes, les réponses apportées dans le projet d'organisation du parc, et confirmées par l'État, les rassurent.

Pas de réserves intégrales où les pêcheurs n'auraient pas le droit d'aller

L'état actuel du milieu marin et la fréquentation de l'Iroise, ne sont pas comparables à ceux de la Méditerranée. Ils ne justifient pas la mise en place de "réserves intégrales" telles qu'elles sont définies pour les parcs nationaux.

Par contre, le principe des "Périmètres d'intérêt majeur", beaucoup plus souple, et non figé par un décret, permettrait de se mettre d'accord avec l'ensemble des partenaires (îliens, conservateurs, pêcheurs..) pour organiser la fréquentation et la gestion autour des îles et îlots. Les mesures prises sur ces secteurs, le seraient au cas par cas, en fonction des risques encourus par telle ou telle espèce, et des usages. Elles seraient formalisées dans un document : le « plan de gestion ».

Les pêcheurs pourraient aussi envisager des cantonnements.

le "projet d'organisation" du parc précise comment fonctionnerait la "structure" parc :

ce n'est pas un catalogue d'interdictions. Le parc n'a pas compétence pour définir des règles nouvelles en matière de pêche ; celles qui existent sont déjà nombreuses. Il veillerait par contre, en lien avec les usagers et les services de l'État, à une application cohérente de ces réglementations.

Le parc propose une démarche de "gestion intégrée", qui favorise la participation des différents usagers à la gestion d'un espace ou d'une ressource collective. Par exemple, en mettant en place des codes de bonnes pratiques, en responsabilisant, en proposant à l'État des règles adaptées, en discutant avec les autres catégories d'utilisateurs de la mer...

Les comités des pêches gardent leurs pouvoirs

Les professionnels seraient présents dans la structure "parc", à deux niveaux :

- dans une commission halieutique qui, avec les autres commissions, **propose les actions**
- dans le conseil d'administration du parc qui **décide**

Sa composition respecterait un équilibre entre les représentants de l'état, des élus, et des usagers de l'ordre d'un tiers pour chaque.

En ce qui concerne les réglementations et usages "pêche", le parc serait force de proposition, mais les mesures suivront leur cheminement habituel, passant par le Comité régional des Pêches, avec une décision finale prise par la Préfecture de Région.

Les agents du parc : des techniciens animateurs, plutôt que des gardes

Leur nombre reste à définir, mais on peut dès à présent affirmer que leur fonction est polyvalente: éducation à l'environnement, observation, suivi des données scientifiques, aménagement, entretien, participation à la vie locale, à la sécurité civile et secours en mer, et aussi surveillance. Les agents du parc exerceront cette dernière fonction en étroite complémentarité avec les services dont c'est déjà le travail: affaires maritimes, gendarmerie maritime... en associant prévention et constatation des infractions.

Pourquoi un parc marin en Iroise?

Les pêcheurs ne sont pas les seuls concernés par ce projet :

Parce que la mer d'Iroise mérite d'être préservée pour tous...

- Pour les professionnels qui en vivent, ceux de la pêche, mais aussi de la plaisance, du tourisme, du transport, c'est leur outil de travail...
- Pour les habitants des îles et du littoral, c'est leur territoire; ils ont su la préserver depuis toujours et veulent la conserver en bon état ...
- Pour les écologistes, c'est un véritable modèle réduit des écosystèmes côtiers en zone tempérée, témoin de la diversité des milieux Manche et Atlantique...
- Pour les techniciens biologistes de la pêche : c'est une zone refuge pour nombre d'espèces, un réservoir pour restaurer et recoloniser des milieux marins, bien au delà de l'Iroise...
- Pour les pratiquants des sports et loisirs nautiques, c'est un « terrain de jeu » très convoité...
- Pour ceux qui ne font que passer : c'est un lieu de détente, à l'environnement attractif...

Parce que les pressions sur la mer et la qualité des eaux sont de plus en plus fortes, avec les pollutions, les aménagements, les activités de loisir

...
Faut-il attendre qu'il soit trop tard?

Parce que certaines activités économiques traditionnelles liées à la mer reculent au profit d'activités nouvelles moins respectueuses des équilibres sociaux et environnementaux...

Faut-il laisser le déséquilibre s'accroître?

Le projet de parc marin, c'est un triple défi pour l'avenir de la mer d'Iroise:

un défi écologique,
économique,
et social.

Pour toute information:
Mission Parc Marin Iroise
2 place du 19ème RI-29200 BREST
Tel:02.98.44.17.00

Finalement, pour les pêcheurs, le parc national, c'est

- ♦ une opportunité pour maintenir et développer une pêche côtière respectueuse de la ressource
- ♦ un moyen de s'organiser avec les autres utilisateurs de la mer pour que les résultats de ces actions perdurent dans le temps.